

### Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

## 1- Prérequis de l'activité

- Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :
  - Mise en œuvre des séparateurs modulaire de voies,
  - mise en œuvre des grands linéaires de signalisation temporaire ;
- Fiches de prévention Covid-19 sur les thèmes : Transport / Déplacement, Habillage / Déshabillage, Lieux de vie, Accueil, Gestes de premiers secours et EPI spécifiques Covid-19.

*Le référent Covid-19 aura la responsabilité d'informer les salariés et de veiller à l'application des consignes.*

## 2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction



Selon les Professionnels réunis sous l'égide de Routes de France, les activités de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du **ou des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

**Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 3** : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

*Pour ce thème, la couleur du niveau est **ORANGE** (Niveau 3).*

### 3- Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire au Guide OPPBTP

#### A- Mise en œuvre de séparateurs modulaires de voies

Tâche ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Prestataires, sous-traitant	S'assurer avant intervention de l'application des <b>mêmes règles</b> par les <b>sous-traitants</b> et <b>prestataires</b> .	Port des <b>gants usuels</b> de travail par tout le monde. En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un <b>masque et des lunettes</b> de protection. Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m). Port <b>gants usuels</b> .	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Chargement et déchargement des SMV à la grue		Désinfecter les zones de contact de l'engin <b>avant de monter à bord</b> . La désinfection des postes de conduites de grue ou poids lourds doit être faite si les opérateurs <b>échanges de postes</b> . Manutention des blocs <b>à la grue</b> .	Définir un <b>seul utilisateur</b> de l'engin. <b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Clavetage des SMV	Réaliser la <b>tâche seul</b> .		<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.

### B- Signalisation temporaire

Tâche ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Chargement/déchargement des éléments de signalisation temporaire (panneaux, sac de lest, équipement lumineux ...)	Constituer un <b>binôme permanent</b> pour les manipulations d'objets lourds.	<p>Port <b>gants usuels</b>.</p> <p>En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un <b>masque et des lunettes</b> de protection.</p> <p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p>	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Positionnement des remorques FLR	Respect des <b>distances de 1m</b> dans le fourgon entre les opérateurs.	<p>Désinfecter les <b>surfaces de contacts des fourgons avant utilisation</b>.</p> <p>Un <b>masque</b> et des <b>lunettes</b> de protection <b>pour tous les conducteurs de fourgons</b>.</p>	Définir un <b>seul utilisateur</b> de l'engin <b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Distribution des balisages (cônes)	<b>Constituer un binôme/ trinôme permanent</b> .	<p>Port d'un <b>masque et de lunettes</b> de protection.</p> <p>Port <b>gants usuels</b>.</p> <p>Désinfection des <b>postes entre les équipes</b></p>	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.

### 4- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boîte à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid-19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP,
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP,
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP.

### 5- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

Protocole de chargement et déchargement.

PPSPS ou Plan de Prévention.

### 6- Informations utiles

#### Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».